



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **12 OCTOBRE 2026**
Délibération n° **DEL-2026- 322**

Rendu-compte des délégations attribuées au Président

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 8
Absents : 5
(Philippe BAUDAIN, Jean-Claude BOREL-GARIN, Marieke BUNTINX, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Annick GUICHARD)
Excusés : 8
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

14 OCT. 2026

et publié le

14 OCT. 2026

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 12 octobre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 05 octobre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Claude COCQUET, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Pierre-Jean CRESPEAU, Arthur CULLATI, Laurent DESGOUIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Didier FRAIX-BURNET, Sandrine GAUCHON, Jean-Yves GAYET, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Virginie GRAS, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Marc ROSSET, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Margaux BERLIOZ à Jean-Marc MICHEL, Théodore BONNET-GAMARD à Cédric LESCURE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Céline MEKHMOUKH à Henri BAILE, Rebecca NALLET à Françoise LANNOY, Eric ROETS à Philippe LORIMIER, Myriam SIMONAZZI à Régine BOURGEOIS, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En matière de subvention :

Attribution de la part intercommunale des subventions "Financer l'investissement de mon commerce de proximité" :

Date de la signature	Bénéficiaire	Type de structure	Objet des investissements	Commune d'implantation de l'établissement	Montant en euros
04/09/2026	FAST AND TENNIS	Commerce	Rénovation intérieur	Montbonnot saint martin	5 000

Attribution/ révision de la part intercommunale des subventions relatives à l'amélioration du parc privé (OPAH, OPAH RU) :

Date de signature	Numéro des décisions	Montants en euros	Montant en euros
01/09/2026	DEC-2026-389-DALE	Habitat indigne	9463
01/09/2026	DEC-2026-390-DALE	Rénovation énergétique	10109
01/09/2026	DEC-2026-391-DALE	Rénovation énergétique	1019
01/09/2026	DEC-2026-392-DALE	Rénovation énergétique	10200
01/09/2026	DEC-2026-393-DALE	Rénovation énergétique	10200
02/09/2026	DEC-2026-394-DALE	Rénovation énergétique	7320
02/09/2026	DEC-2026-395-DALE	Adaptation	1500
02/09/2026	DEC-2026-396-DALE	Rénovation énergétique	10200
04/09/2026	DEC-2026-423-DALE	Rénovation énergétique	8752
21/05/2026	DEC-2026-264-DALE	Adaptation	1 341

Attribution, révision, des aides aux particuliers dans le cadre de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), du programme Habiter Mieux, du Fonds Air-Bois, du Fonds solaire thermique et du Fonds de solidarité logement :

Date de signature	Numéro des décisions	Montants	Montant en euros
04/09/2026	DEC-2026-401-DALE	prime air Bois	3 000
04/09/2026	DEC-2026-402-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-403-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-404-DALE	prime air Bois	3 000
04/09/2026	DEC-2026-405-DALE	prime air Bois	2 000
04/09/2026	DEC-2026-406-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-407-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-408-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-409-DALE	prime air Bois	2 000
04/09/2026	DEC-2026-410-DALE	prime air Bois	3 000
04/09/2026	DEC-2026-411-DALE	prime air Bois	1 600

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

04/09/2026	DEC-2026-412-DALE	prime air Bois	3 000
04/09/2026	DEC-2026-413-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-414-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-415-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-416-DALE	prime air Bois	3 000
04/09/2026	DEC-2026-417-DALE	prime air Bois	2 000
04/09/2026	DEC-2026-418-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-419-DALE	prime air Bois	3 000
04/09/2026	DEC-2026-420-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-421-DALE	prime air Bois	1 600
04/09/2026	DEC-2026-422-DALE	prime air Bois	2 000

En matière de ressources humaines :

En matière de finances :

En matière de commande publique :

En matière de domaine et de patrimoine :

Acquisition de biens immobiliers inférieure à 10 000€ HT/biens à l'exception des acquisitions à titre gratuit ou à l'euro symbolique :

Date de signature	Objet	Commune
02/09/2026	Décision acquisition d'une emprise sur la parcelle F1309	CRETS EN BELLEDONNE
02/09/2026	Décision acquisition de la parcelle ZA140	SAINTE-MARIE-D'ALLOIX
02/09/2026	Décision acquisition de la parcelle F712	CRETS EN BELLEDONNE

Occupation au bénéfice d'une autre personne (ancienne formulation biens immobiliers donnés à bail) :

Date de signature	Etat	Objet	Domaine public ou privé	Montant du loyer ou de la redevance en euros
01/09/2026	Conclusion	Mise à disposition des piscines intercommunales d'Avellard au titre de l'année 2026 DSMT-26-331	Privé	50 euros / mois
30/08/2026	Conclusion	Mise à disposition de l'Espace Bergès - Boulodrome intercommunal DSMT-26-469	Privé	gratuit

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

01/09/2026	Conclusion	Mise à disposition d'un logement saisonnier durant la période estivale 2026 DSMT-26-487	Privé	80 euros / mois
31/08/2026	Conclusion	Mise à disposition des équipements sportifs terrestres intercommunaux DSMT-26-488	Privé	gratuit
21/05/2026	Conclusion	Mise à disposition de la piscine d'été intercommunale à Saint-Martin-D'Uriage DSMT-26-229	Privé	2,20€/élève/séance

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **12 OCT. 2026**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.